

Procès Verbal séance Conseil Municipal

du 17 mars 2022 à 18h30 en salle de réunion mairie

Le dix sept mars deux mil vingt deux, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie, sous la Présidence de Monsieur R. BILLORÉ, Maire de Lihons.

Présents : R. BILLORÉ, M. FROISSART, I. VADUREL, F. GUILBAUD, S. COGEZ, A. GREZ, S. CANELLE, P. DUPONCHELLE, A. COCHET,

Pouvoir : M. FERREIRA à A. GREZ Absent excusé : M. HANOCQ

Date de la convocation : 08/03/2022 En exercice : 11 Présents : 09 Votants : 10

Le Conseil désigne S. CANELLE comme secrétaire de séance.

Le Conseil valide à l'unanimité le compte rendu/procès verbal de la dernière séance.

L'ordre du jour :

- budget primitif communal
- compte administratif communal
- compte de gestion communal
- affectation de résultat communal
- budget primitif lotissement
- compte administratif lotissement
- compte de gestion lotissement
- affectation de résultat lotissement
- taux d'imposition
- taux de la taxe sur les publicités extérieures
- subventions organismes privés
- choix du candidat pour l'appel d'offre de l'accord cadre « voirie »
- adhésion à la FDE de la ville d'Albert
- adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

Le Maire ouvre la séance à 18h30

1/ ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL : 2022-008

Le Conseil Municipal après avoir entendu le budget primitif communal 2022, approuve à l'unanimité.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	846 876 €	925 255 €
RECETTES	846 876 €	925 255 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
BALANCE GENERALE DU BUDGET			
	II	82	
2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)			
FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges	7 549,53	0,00	7 549,53
60 Achats et vente de stocks (3)	0,00	0,00	0,00
70 Produits services, dotations et ventes div	3 550,00	0,00	3 550,00
71 Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00	0,00
72 Production immobilisée	0,00	0,00	0,00
73 Impôts et taxes	288 353,00	0,00	288 353,00
74 Dotations et participations	107 531,00	0,00	107 531,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	2,00	0,00	2,00
77 Produits exceptionnels	46 050,00	0,00	46 050,00
78 Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	433 935,53	0,00	433 935,53
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			
	492 219,47	-	492 219,47
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			
	925 255,00	-	925 255,00

INVESTISSEMENT			
	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	78 483,00	0,00	78 483,00
13 Subventions d'investissement	103 500,00	0,00	103 500,00
15 Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	200 000,00	0,00	200 000,00
18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	50,00	50,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28 Amortissements des immobilisations	0,00	1 760,00	1 760,00
29 Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)	0,00	0,00	0,00
30 Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00
45. Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
46. Charges à rap. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49 Prov. dépréc. comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
59 Prov. dépréc. comptes financiers (4)	0,00	0,00	0,00
3. Stocks	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la sect° de fonctionnement	354 073,00	0,00	354 073,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total	381 993,00	356 883,00	738 876,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			
	39 748,19	-	39 748,19
AFFECTATION AU COMPTE 1068			
	69 251,81	-	69 251,81
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			
	846 876,00	-	846 876,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
BALANCE GENERALE DU BUDGET			
	II	81	
1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)			
FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général	288 059,00	0,00	288 059,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	156 740,00	0,00	156 740,00
014 Atténuations de produits	530,00	0,00	530,00
60 Achats et vente de stocks (3)	0,00	0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	76 093,00	0,00	76 093,00
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00	0,00	0,00
66 Charges financières	3 000,00	0,00	3 000,00
67 Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	5 000,00
68 Dot. aux amortissements et provisions	0,00	1 760,00	1 760,00
71 Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00	0,00	0,00
022 Dépenses imprévues	40 000,00	0,00	40 000,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00	354 073,00	354 073,00
Dépenses de fonctionnement – Total	869 422,00	355 833,00	1 225 255,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			
	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			
	925 255,00	-	925 255,00

INVESTISSEMENT			
	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (3)	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	2 375,00	0,00	2 375,00
18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
18.1 Netcat. empl. indiv. Equip. versées	0,00	0,00	0,00
18.2 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
20 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (5)	843 501,00	0,00	843 501,00
22 Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28 Amortissements des immobilisations (raprises)	0,00	0,00	0,00
29 Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)	0,00	0,00	0,00
30 Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)	0,00	0,00	0,00
45. Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
46. Charges à rap. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49 Prov. dépréc. comptes de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
59 Prov. dépréc. comptes financiers (5)	0,00	0,00	0,00
3. Stocks	0,00	0,00	0,00
002 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	845 876,00	1 000,00	846 876,00
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			
	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			
	846 876,00	-	846 876,00

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2/ ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL: 2022-009

Les différentes dépenses et recettes du budget communal sont expliquées.

Le Maire sort de la pièce et Martine Froissart est élue présidente pour le vote par l'ensemble du conseil

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif communal 2021 en concordance avec le compte de gestion communal 2021, approuve à l'unanimité.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	150 015.35€	356 055.46€
RECETTES	84 773.28€	446 409.96€

POUR : 09

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3/ ADOPTION DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL : 2022-010

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte de gestion communal 2021 en concordance avec le compte administratif communal 2021, approuve à l'unanimité.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	150 015.35€	356 055.46€
RECETTES	84 773.28€	446 409.96€

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4/ AFFECTATION DE RESULTAT COMMUNAL : 2022-011

Le Maire, présente l'affectation suivante à l'assemblée :

AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE	RESULTAT CA ANTERIEUR	virement à la section investissement	Prévisions de réalisations de l'exercice	résultat cloture	RAR	résultat prévisionnel à prendre en considération pour la reprise anticipée
Investissement	104 990.26 €		D 150 015.35 €	39 748.19 €	D 208 000.00 €	68 251.81 €
			R 84 773.28 €		R 100 000.00 €	
			- 65 242.07 €		- 108 000.00 €	
Fonctionnement	470 116.78 €		D 356 055.46 €	560 471.28 €		560 471.28 €
			R 446 409.96 €			
			90 354.50 €			

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation de résultat ci-dessous :

001 déficit inv. reporté : 39 748.19 €

002 excédent antérieur fonct. reporté : 492 219.47 €

1068 excédent de fonctionnement : 68 251.81 €

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5/ ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT : 2022-012

Le Conseil Municipal après avoir entendu le budget primitif lotissement 2022, approuve à l'unanimité.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	100 443.44 €	100 469.33 €
RECETTES	100 443.44 €	144 619.67 €

8/ AFFECTATION DE RESULTAT LOTISSEMENT : 2022-015

Le Maire, présente l'affectation suivante à l'assemblée :

AFFECTATION DES RESULTATS

	RESULTAT CA ANTERIEUR	virement à la section investissem ent	Prévisions de réalisations de l'exercice		Reste à réaliser	Solde restes à realis er	résultat prévisionnel à prendre en considération pour la reprise anticipée
Investissement	- 29 490.13 €		D	50 221.72 €			- 6 045.49 €
			R	73 666.36 €			
				23 444.64 €			
Fonctionnement	23 444.64 €	23 444.64 €	D	50 247.61 €			- 25.89 €
			R	50 221.72 €			
				25.89 €			

affectation :	001 déficit inv reporté	6 045.49 €
	002 déficit fonct reporté	25.89 €
	1068 excédent de fonct capitalisé	44 176.23 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation de résultat ci-dessus.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

9/ TAUX D'IMPOSITION : 2022-016

Le Maire, demande au Conseil Municipal de maintenir les taux précédents.

Le Conseil décide à l'unanimité de voter les taux communaux comme précisés dans le tableau suivant :

Taxe foncière (bâti)	34.29%
Taxe foncière (non bâti)	17.03%
CFE	18.71%

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

10/ TAUX DE LA TAXE SUR LES PUBLICITÉS EXTERIEURES : 2022-017

Le maire informe le conseil municipal des panneaux publicitaires existants sur la commune.

Il y en a 3 avec une superficie totale de 11.20 m².

Il propose de maintenir la TLPE applicable sur le territoire communal.

Pour rappel, il s'agit d'une imposition facultative qui peut-être instituée par la Conseil Municipal, qui s'applique à tous les supports publicitaires fixes, extérieurs, visibles d'une voie publique.

Le montant de la TLPE varie selon les critères de supports publicitaires et la taille de la collectivité.

Il appartient aux collectivités de fixer par délibération annuelle, les tarifs applicables établis conformément à l'article L.2333-9 du CGCT et dans la limite des tarifs maximums, avant le 1^{er} juillet d'une année pour l'application l'année suivante.

Le conseil décide à l'unanimité d'appliquer le tarif maximal en vigueur pour les publicités extérieures de la commune de moins de 50 000 habitants et d'une superficie inférieure ou égale à 50m².

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

11/ SUBVENTIONS ORGANISMES PRIVÉS : 2022-018

Le Maire propose au conseil la répartition suivante :

Amicale don du sang, bénévoles de Chaulnes	350 €
Anciens combattants ACPG CATM section cantonale	350 €
Amicale Loisirs et Sports de Lihons	6150 €
Croix Rouge Française délégation locale de Chaulnes	350 €
Le Souvenir Français, comité de Chaulnes	50 €
ANCGVM section Somme Croix de Guerre	50 €
Aide à domicile (Association Saint Jean)	350 €
Amitié club du 3 ^{ème} âge de Lihons	600 €
Mme PIERSON FASQUEL (2 fêtes locales)	2450 €
M DUPONT Jean-Luc (2 fêtes locales)	2 200 €
ÉCOLE DE MUSIQUE	10 000€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, autorise le maire à signer les documents et à inscrire au budget les dépenses nécessaires.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

12/ CHOIX DU CANDIDAT POUR L'ACCORD CADRE « VOIRIE »: 2022-019

Monsieur le maire rappelle que des travaux de voirie vont être nécessaires dans plusieurs rues de la commune.

Il précise qu'une procédure adaptée a été lancée 04 janvier 2022 afin de sélectionner l'offre la plus avantageuse économiquement pour l'accord-cadre à bons de commande :

« Travaux de voirie et réseaux de la commune »

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L2121-29,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et, notamment, ses articles 27, 78 et 80,

Vu la publication du marché à partir du 04 janvier 2022 jusqu'au 08 février 12h sur la plateforme : <https://marchespublics596280.fr>,

Vu les 3 offres reçues sur la plateforme dédiée, réceptionnées à la date limite de remise des plis fixée au 08 février à 12h,

Vu la durée de ce marché fixée à 2 ans, renouvelable 2 fois 1 an,

Vu le montant maximum fixé en valeur et défini dans l'acte d'engagement,

Vu la réunion de la commission d'appel d'offre en date du 22 février 2022 en présence de Monsieur BRAILLY de la société EVIA (maitre d'œuvre), donnant à l'unanimité un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise STAG,

Considérant la note de synthèse et l'analyse des offres jointes au projet de délibération,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur le choix de l'entreprise.

Le conseil est informé du récapitulatif de l'estimation et des critères d'analyse suivants :

- 1 Valeur technique 60%
- 2 Prix des prestations 40%

Après analyse des offres d'après les critères établis et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que l'entreprise la mieux classée est la suivante et autorise le Maire à signer les documents :

	CLASSEMENT	NOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
GOREZ	3	76.47			
COLAS	2	86.94			
STAG	1	88.30	10	0	0

L'entreprise retenue est la société **STAG de Villers-Bretonneux** pour un montant HT de **694 496,95 €**

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

13/ ADHESION A LA FDE DE LA VILLE D'ALBERT: 2022-020

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire précise que la ville d'Albert a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme.

Par délibération du 18 janvier 2022, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville d'Albert à la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, qui sera rattachée au secteur Pays du Coquelicot.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare, à l'unanimité, favorable à l'adhésion à la FDE 80 de la ville d'Albert.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

14/ ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023 : 2022-021

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités des règles budgétaires assouplies :

- **en matière de gestion pluriannuelle des crédits** : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat selon la taille de la collectivité, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- **en matière de fongibilité des crédits** : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (**dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections**, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- **en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues** : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de **2 % des dépenses réelles de chacune des sections**.

La généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales sera obligatoire au 1^{er} janvier 2024. Il existe une possibilité de passage par anticipation au **1^{er} janvier 2023**.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de LIHONS au **1^{er} janvier 2023** afin d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 en lieu et place de la nomenclature M14.

15/ INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe les élus que les élections présidentielles se termineront à 19h.

Le Maire propose aux élus une formation sécurité et manipulation des extincteurs

Fin de réunion à 21h15